

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
 Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	25	25

DATE DE LA CONVOCATION
09/03/2022

DELIBERATION N°
01/21.03.2022

**L'an deux mille vingt-deux  
 et le 21 mars à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE « ESPACE REUNION » à la CC CŒUR DU VAR au LUC EN PROVENCE sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

**Etaient présents :**

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. BREMOND M. DEBRAY M. GIULIANO M. GUIOL M. GUISIANO M. PERO M. PORZIO M. VERAN	M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. BRUN M. LAIN M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	M. VESPERINI

**OBJET DE LA DELIBÉRATION :**

**APPROBATION  
 DU COMPTE DE GESTION 2021**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L2121-31,

**CONSIDÉRANT** que le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2021 et les Décisions Budgetaires Modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion 2021 (établi par Monsieur Jean-Claude GOMEZ, Trésorier en poste à Brignoles), accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses sont conformes aux écritures demandées par l'ordonnateur au cours de l'exercice et qu'elles paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**CONSIDÉRANT** qu'une différence sur le résultat de clôture de la section d'investissement de 648 .91 € existe entre le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 en raison de l'apurement du compte 1069 réalisé par opération non budgétaire sur l'exercice 2021. Cette différence fera l'objet d'une correction du compte administratif et d'une reprise au compte 001 du budget 2022 conformément à la délibération n° 08/18.10.2021 du 18 octobre 2021.

***Le Comité Syndical, après avoir,***

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,  
**PRIS CONNAISSANCE** du Compte de Gestion 2021,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 établi par Monsieur Jean-Claude GOMEZ, Trésorier et joint en annexe,

**DIT** que ce Compte de Gestion sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

